

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
du 4 août 2025  
Portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources, Mme Valérie VIGUIE, Directrice, Mme Anne DEMERLIAT, Directrice, M Vincent GENESTE, Directeur et M Olivier DUPONT, Directeur à Limoges Métropole  
M 26933

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5211-33

Mé la délibération n°12 du 27 avril 2025 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité par ailleurs, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice des affaires générales et de la commande publique au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que M Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que M Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des finances au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que M Nour-Eddine KALIM assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources.

**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions du Chapitre I, Section 1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources pour la signature des documents suivants :


- Rapport d'activité des offices des mandats publics du Pôle ressources.
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des mandats du Pôle ressources.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime KJHOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tout les mandats publics quelle que soit le prestataire mais en aucun cas entre 15 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle ressources.
- Ordres de mission (ou tous les documents y relatifs) concernant les agents du Pôle ressources livrés aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Tout courrier, toute allocation, ou acte de rôle en matière de placement, notamment les demandes de versement, les demandes d'accepter les demandes de prolongation de validité d'acte de subordination au profit de Limoges Métropole.

**ARTICLE 2** - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des actes de mission et des documents y relatifs, à Mme Valérie VIGUIE, notamment les documents de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services, Mme Valérie VIGUIE, M Anne DEMERLIAT, Directrices, M Olivier DUPONT, Vincent GENESTE et Nour-Eddine KALIM, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 5 Août 2025

 26933.pdf  
(.pdf, 160,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER

